

L'histoire de l'association

Il y a quarante années de cela, il y eut besoin de légiférer sur la protection des personnes et des biens :

L'année 1966 a vu la première loi permettant au juge d'instance d'ordonner une protection relative aux prestations sociales. Ainsi, le tuteur aux prestations sociales, personne physique ou morale, pouvait gérer des prestations issues principalement de la Caisse d'Allocations Familiales et garantir des paiements nécessaires tels que loyers, charges et veiller à la santé et à l'autonomie du public concerné.

En 1968 a été votée la première loi sur les majeurs protégés dénommés « incapables majeurs ». Le juge nommait un tuteur ou un curateur qui avait pour mission la défense des droits et des intérêts patrimoniaux de ces personnes.

L'Union Nationale des Associations de Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales (UNAPEI), devant les besoins sur le terrain, a encouragé la création d'associations régionales dont le but serait de mettre en œuvre les mesures de protection. L'ATI de Bretagne a donc été créée dans ce contexte en 1969.

Ces associations ont conservé l'esprit de proximité de la personne handicapée, principalement pour celles qui n'avaient plus de parents ou qui se trouvaient démunies.

Dix ans plus tard, les besoins augmentant régulièrement, des associations départementales ont vu le jour. L'ATI du Morbihan a remis ses statuts en préfecture le 27 mars 1981. L'objet était d'assurer alors la protection des personnes en situation de handicap mental adhérent ou fréquentant les établissements ADAPEI.

L'action de l'ATI du Morbihan s'est déployée sur tout le département, pouvant compter sur l'engagement de nombreux bénévoles.

L'évolution des besoins, les problématiques des personnes suivies devenant de plus en plus complexes, la réglementation plus technique, l'ATI a créé un service de tutelles aux prestations sociales adultes (TPSA), composés de professionnels en 1998. Pour répondre aux exigences du terrain, l'ATI a demandé et obtenu l'exercice des mesures d'état en 2001, ouvrant ainsi son objet à toutes les personnes en difficulté.

Les militants de l'ATI du Morbihan toujours présents font valoir leurs valeurs et perpétuent ainsi une prise en charge de proximité afin que les personnes accompagnées puissent faire valoir leurs droits de citoyens.